



Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur



Inscription d'un point complémentaire – Conseil communal du 14 février 2023

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du 14 février 2023 le point suivant :

Création d'une station de trail à Namur

Monsieur le Bourgmestre,
Madame l'Echevine des Sports,
Chers collègues,

Le 8 décembre 2020, lors d'un conseil communal, je vous soumettais un point complémentaire relatif à la création d'une station de trail à Namur.

Déjà à l'époque je l'affirmais, et je le réaffirme aujourd'hui : Namur dispose d'un cadre naturel propice au développement de parcours de trail, et ce serait un véritable plus pour les namuroises et namurois ainsi que les sportives et sportifs de passage de pouvoir en bénéficiant, à l'instar de la Ville de Huy par exemple.

C'est un sport aux bénéfices multiples, accessible à tous, et qui se développe de plus en plus partout en Europe. De quoi également permettre des synergies entre tourisme et sport dans notre belle ville.

Monsieur Sohier, à l'époque encore Echevin des sports, avait retenu très volontiers la proposition. Il avait demandé au service des Sports d'effectuer, dès les premiers mois de l'année 2021, une étude complète sur la possibilité de baliser plusieurs parcours permanents au départ de la citadelle, entre autres. Il espérait pouvoir nous proposer les premiers parcours en 2021.

Nous sommes en 2023, et force est de constater que nous ne voyons toujours rien venir à ce niveau. Pouvez-vous, Madame l'Echevine, nous dire où en est le travail à ce stade, et quelles sont les pistes de réflexion qui ont été retenues ?
Qu'est-il sorti de l'étude entamée par l'ancien Echevin Monsieur Sohier ?

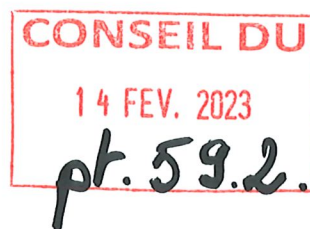
Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Pour le groupe PS,

Marine Chenoy
Conseillère communale



Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur



Inscription d'un point complémentaire : Motion / Conseil communal de Namur du 14 février 2023

Monsieur le Bourgmestre,

Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, le groupe PS sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal la motion présentée ci-dessous relative à la libération d'Olivier Vandecasteele.

Merci pour le suivi

Bien cordialement,

Pour le Groupe PS,

Fabian MARTIN
Conseiller communal
Chef de groupe PS

MOTION EN FAVEUR DE LA LIBERATION D'OLIVIER VANDECASTEELE

Contexte

Plus personne n'ignore qu'Olivier VANDECASTEELE, travailleur humanitaire, tounaisien d'origine, est actuellement retenu en Iran.

Il a été arrêté le 24 février 2022 - il y a presque une année - lors d'un bref séjour dans ce pays qu'il connaissait bien pour y avoir vécu et travaillé.

Incarcéré dans la prison d'Evin entre février et août, il a ensuite été transféré dans un lieu inconnu.

Condamné à 28 ans de prison, et 74 coups de fouets ! c'est en Janvier 2023 que les charges retenues contre lui ont été dévoilées au terme d'un verdict expéditif du régime iranien, l'accusant, fallacieusement, d'espionnage.

Face à ces circonstances dramatiques, un élan citoyen et solidaire tente, par tous les moyens, d'activer la diplomatie et le gouvernement belge en vue d'obtenir la libération d'Olivier VANDECASTEELE.

Afin de marquer son total soutien à cette demande légitime, le Conseil communal à l'unanimité, en sa séance publique du 14 février 2023, propose d'adopter la motion suivante :

MOTION

Considérant que le travailleur humanitaire Olivier VANDECASTEELE a été arrêté arbitrairement le 24 février 2022 par les autorités iraniennes pour cause d'espionnage ;

Considérant qu'en exécution de cette arrestation Monsieur Olivier VANDECASTEELE a été emprisonné ;

Considérant que l'emprisonnement dans la prison d'Evin de février à août 2022 est intervenu dans des conditions déplorables et inhumaines ;

Considérant qu'il se trouve actuellement dans un lieu inconnu dans des conditions assimilables à une disparition forcée ;

Considérant qu'en presque un an maintenant, malgré une insistance répétée, l'Ambassadeur belge n'a obtenu que 6 visites consulaires sous haute surveillance ;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE n'a dès lors pas le droit d'évoquer les sujets qu'il souhaite lors de ces entretiens ;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE a informé les services consulaires de la circonstance qu'il a été obligé de comparaître devant un tribunal à l'insu des autorités belges locales et de ses avocats iraniens ;

Considérant que son "avocat" désigné par le tribunal n'a jamais pris la parole pendant son "procès" ;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE a également signalé avoir été condamné pour toutes les charges retenues contre lui sans avoir été autorisé à communiquer sur ces charges ;

Considérant que cette injustice, le manque de perspectives pour Olivier VANDECASTEELE ainsi que ses conditions de détention ont sérieusement altéré sa santé et entamé sa capacité de résistance tant physique que mentale ;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE a entamé une grève de la faim depuis la mi-novembre;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE est à l'isolement complet depuis près d'un an dans un lieu inconnu et qu'il est détenu dans des conditions inhumaines, ce qui est considéré comme de la torture par les Nations Unies et Amnesty International ;

Considérant que le Parlement fédéral a adopté le 20 juillet 2022 le projet de loi d'assentiment à plusieurs traités, dont celui qui organise la possibilité de transfèrement de prisonniers entre la Belgique et l'Iran ;

Considérant que ce traité ouvrait la porte à un échange de prisonniers, d'un côté, le diplomate iranien, condamné en 2021 en Belgique à 20 ans de prison pour un projet d'attentat en France, et, de l'autre, Olivier VANDECASTEELE ;

Considérant que la Cour constitutionnelle a décidé le 8 décembre 2022 de suspendre la loi d'assentiment au traité qui permet le transfèrement ;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE a été condamné à une peine de 28 ans de prison en raison d'accusations d'espionnage ;

Considérant que la famille et les proches d'Olivier VANDECASTEELE sont anéantis par cette situation ;

Considérant la mobilisation citoyenne en soutien à Olivier VANDECASTEELE, notamment au travers d'une pétition ayant recueilli plus de 39.000 signatures et de différentes actions de sensibilisation en Wallonie Picarde, mais aussi à l'échelle du pays et même au-delà de ses frontières ;

LE CONSEIL communal de Namur unanime exhorte :

- le Gouvernement fédéral, l'Ambassadeur de Belgique en Iran et l'Ambassadeur d'Iran en Belgique de mettre en œuvre toutes les procédures diplomatiques possibles pour faire libérer Olivier VANDECASTEELE en urgence ;

- le Gouvernement fédéral, l'Ambassadeur de Belgique en Iran et l'Ambassadeur d'Iran en Belgique de veiller à la dignité des conditions de détention d'Olivier VANDECASTEELE ;

- le Premier Ministre, le Ministre de la Justice et la Ministre des Affaires étrangères de prendre toutes initiatives internationales utiles, par exemple sous la forme d'un nouveau traité ou d'une nouvelle déclaration internationale, contre les prises d'otages étatiques, aux fins d'obtenir la libération d'Olivier VANDECASTEELE dans les meilleurs délais



Sécurité et dégradations aux Abattoirs de Bomel

08/02/2023 Carolina Quintero P.

CONSEIL DU

14 FEV. 2023

pt. 59.3.

Madame la Présidente,
Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,
Chers membres du Conseil,

Sécurité et dégradations aux Abattoirs de Bomel

Lors de la commission du Bourgmestre du 14 novembre dernier, j'ai fait part des dangers liés au retrait des bornes et de leur remplacement par des caméras ANPR aux abords du Centre Culturel de Namur.

Etant habitante de ce quartier et mes enfants fréquentant les activités des Abattoirs et la pleine de jeu, j'ai pu constater que ce nouveau système engendre une forte insécurité dès lors qu'il étend largement les possibilités d'accès des voitures au site des Abattoirs. Mme Virginie Demilier, Directrice générale du CCN et du Théâtre Royal de Namur, présente également à cette commission, avait confirmé mes propos et avait également expliqué que les dégradations et la saleté ont augmenté depuis que les véhicules y circulent.

Mr le Bourgmestre, vous-même aviez estimé qu'en effet à cet endroit, semi-privatif, les bornes auraient dû être conservées.

Nous sommes 3 mois plus tard et, malgré les PV envoyés aux automobilistes en infraction, le problème persiste. La barrière physique représentée par les bornes rétractables permettait jadis d'éviter toute erreur des automobilistes. Aujourd'hui, beaucoup s'y aventurent voire s'y garent durant les heures d'ouverture de la zone. Tantôt sciemment, tantôt de bonne foi.

De nouveaux panneaux ont été installés fin novembre sur la gauche : un panneau avec le dessin d'une caméra, un autre illustrant la zone piétonne avec le logo d'un adulte tenant un enfant par la main suivi d'informations sur les horaires autorisés aux chargements et déchargements. Et enfin un panneau jaune fluo « Entrer sans autorisation -> Amende de 58€ automatique ». Du côté droit il y a un petit panneau lumineux avec un sens interdit. Cette multiplicité de panneaux induit une confusion pour l'automobiliste et l'amène à faire des erreurs.

Le résultat est que ce bel espace sécurisé utilisé par les enfants, jeunes et moins jeunes, pour courir, faire du vélo, de la trottinette, jouer, de la pétanque même... n'est tout simplement plus. Or il s'agit de l'un des rares espaces ouverts et ludiques pour les habitant-es de ce quartier, qui pour beaucoup vivent dans des appartements sans jardin.

Avec les beaux jours qui arrivent, la fréquentation de cette esplanade va augmenter et cette nouvelle cohabitation avec les voitures va provoquer fatalement des accidents.

Certains ont d'ailleurs déjà été évités de justesse ! Et un accrochage a eu lieu il y a plusieurs mois avec une poubelle et un réverbère, lesquels attendent toujours d'être réparés.

Concernants les incivilités et surtout les tags et dégradations sur les murs de la Bdthèque directement en face de la plaine de jeux. Ne serait-il pas envisageable d'y faire une fresque murale ? L'expérience a déjà démontré que ce genre d'intervention est bien plus respectée qu'un mur uni qui invite telle une toile blanche....

Chers membres du Collège, pourriez-vous :

- Remettre un système avec une barrière physique à la fin de la rue Piret-Pauchet comme cela vient par ailleurs d'être fait pour l'accès via la rue de la Pépinière ? Ainsi pour les automobilistes il est clair qu'ils ne peuvent traverser l'esplanade et encore moins s'y garer.
- Abroger les horaires pour le chargement et déchargement ? Nous ne sommes pas dans le piétonnier de Namur, les besoins sont différents, de si grandes plages horaires d'ouverture n'ont pas de sens à cet endroit là.
- Remettre en état ou remplacer la poubelle accidentée ?
- Vérifier avec le service de la Culture la possibilité de faire une fresque sur les murs qui sont tagués ? On pourrait imaginer une oeuvre qui rendrait hommage à la richesse des ouvrages que la Baie des Tecks détient, soulignons qu'elle possède la collection de bandes dessinées la plus grande du pays.

Merci pour vos réponses.

